

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2016-097/PR/MB portant attribution et accordant en concession définitif une parcelle de terrain sise à Héron Extension.

n° 2016-097/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
6 février 2016

Numéro JO
n° 3 du 15/02/2016

Date du numéro
15 février 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VU La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la propriété Foncière

VU Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est attribué une parcelle de terrain urbain non bâtie en concession définitif pour une valeur de 55 000 000 FD correspond le prix de vente de 10 000m2 sise à Héron Extension objet de titre foncier 20339 au profit de Mr Hanfareh Ali Mirah.

Article 2

Cette parcelle est destinée à l'usage d'habitation.

Article 3

Le présent arrêté sera exempté de tous frais y afférent y compris les droits de conservation foncière.

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

P. Le Président de la République
*Chef du Gouvernement**Pour Ampliation Conforme**Le Directeur de Cabinet du Président*
FATHI AHMED CHAMSAN